

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 24 septembre 2019 à 17h15, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée,  
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Absent : Frédéric Berthiaume

---

**Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 17h15.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2019-09-24.189

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. Avis de motion – Règlement modifiant Règlement sur les permis et certificats (n° 1371)**

Madame Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (n°1371). Ce règlement aura notamment pour objet de modifier la définition de mezzanine et d'ajouter celle de conteneur semi-enfoui.

Monsieur Erik Johnson dépose le projet de règlement.

**3. Adoption - Premier projet de Règlement n° 1652 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (n° 1371)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 24 septembre 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2019-09-24.190

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1652 intitulé – « *Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (n° 1371)* », tel que déposé.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier ;

**ADOPTÉE**

4. **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) aux fins de prévoir des dispositions sur les stationnements intérieurs, les conteneurs semi-enfouis et les toits plats avec terrasse**

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) aux fins de prévoir des dispositions sur les stationnements intérieurs, les conteneurs semi-enfouis et les toits plats avec terrasse.

Madame Margaret Lavallée dépose le projet de règlement.

5. **Adoption – Premier projet de règlement n°1653 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) aux fins de prévoir des dispositions sur les stationnements intérieurs, les conteneurs semi-enfouis et les toits plats avec terrasse**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 24 septembre 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2019-09-24.191

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1653 intitulé – « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) aux fins de prévoir des dispositions sur les stationnements intérieurs, les conteneurs semi-enfouis et les toits plats avec terrasse* », tel que déposé.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier ;

**ADOPTÉE**

6. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 17h20.  
Aucun citoyen de présent à la séance du conseil.

7. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques